

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

15 avril 2020

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt (15-04-2020) à compter de 13 heures trente (13 h 30) sur Webex, étaient présents, les maires suivants, chacun s'étant identifié individuellement :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles,
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, sont aussi présents par vidéoconférence.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 et jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel; 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

Re 20-04-79

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis clos, que certains membres y participent par téléconférence ou vidéoconférence et que l'heure de la séance soit modifiée pour 13h30.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 13h30.

Adoption de l'ordre du jour

Re 20-04-80

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Élection du préfet;
- Nomination du préfet suppléant;
- Ratification des décisions prises par le préfet et la directrice générale;
- Autorisation de signer la convention entente de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- Méthode d'autorisation des sommes octroyées au nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- Appui à la FQM : Admissibilité à la prestation canadienne d'urgence pour les élus(e)s municipaux et les pompiers volontaires;
- Demande de réduire les heures de formation nécessaire pour la formation de pompier 1;
- Autorisation d'affecter M. Éric Piché à des tâches à la MRC, une journée par semaine;
- Avis de conformité :
 - Règlement de lotissement numéro 2020-372 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
 - Règlement de zonage numéro 2020-371 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
- Répartition de l'enveloppe du programme d'aide aux villégiateurs (PAV) par municipalité;
- Autorisation de dépôt de trois projets dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs (PAV) pour les Territoires non organisés;
- Acceptation d'une offre de service de la SPA Mauricie pour les Territoires non organisés;
- Adoption du règlement numéro 2020-178 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
- Varia :

- Demande d'aide financière au programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 mars 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re20-04-81

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 30 mars 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re20-04-82

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

1^{ère} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	93 357.91
<u>Déplacement des employés (es)</u>	881.89
<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	965.83
<u>Rémunération des maires (mars)</u>	9 131.64

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.74
Telus mobilité	240.78
Xittel (téléphone)	652.01
Xittel (internet)	609.37
Distribution Vithemon	102.50
RREMQ	28 250.10
La Capitale	10 114.28
Monsieur Marcel Perron	1 377.28
Entreprises de distribution Denis Samson	32.00
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	26 986.38
Syndicat des employés municipaux	1 015.57
Service de paie Desjardins	155.17
Hydro Québec	1 343.18
Service de cartes Desjardins (interac)	51.97
ADMQ	404.71
Bulle Givrée	2 800.00
Servitech	17 326.24
Construction Éric St-Arnaud	2 647.30
Tissus et décor Martine Richard	204.32
CNESST	56.40
Revenu Québec	374.42

Total fournisseurs : 94 909.72

Fonds de développement du territoire

Les Enveloppes Universelles Inc.	6 300.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	17 900.00
Coopérative de solidarité en habitation Ste-Thècle	18 800.00

Total FDT : 43 000.00

Développement économique

Boulangerie Germain	26.65
Le Mercier	2 494.96
Chez Jacob	397.81

Total Développement économique : 2 919.42

FLI/FLS

Clos Ste-Thècle Senc - FLI Relève	15 000.00
Clos Ste-Thècle Senc - FLI	7 500.00
Clos Ste-Thècle Senc - FLS	7 500.00
Acceo solutions FLI	85.54
Acceo solutions FLS	80.08
Notaire Catherine Lebrun (Entreprises AM) - FLS	55 000.00
Total FLI/FLS :	<u>85 165.62</u>

Promotion Touristique

Télus	98.22
Commission scolaire de l'Énergie	150.00
ADN Communication	311.60
Tourisme Mauricie	1 954.58
Total Tourisme :	<u>2 514.40</u>

Activité de loisir/culture

Commission scolaire de l'énergie	750.00
Total Loisir/Culture :	<u>750.00</u>

Baux de villégiature

MRC de Mékinac - dépenses 2018	462 858.37
Ministre des finances (redevances MRN)	276 870.19
Total Baux de villégiature :	<u>739 728.56</u>

Cour municipale

SAAQ	205.80
Le Mercier	101.18
Thomson Reuters Canada	361.20
ADMQ	405.86
Monsieur Denis Carpentier	100.00
Me Pierre Bordeleau	804.93

Total Cour municipale : 1 978.97

Grand total : 1 075 303.96

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 15 avril 2020.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière

Re 20-04-83

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 15 avril 2020 totalisant 1 075 303.96 \$ pour la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

Correspondance

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe sur la mise en œuvre, les modalités et les critères de répartitions, dès le 1^{er} avril 2020, du Fonds régions et ruralité – Volet Soutien au rayonnement des régions;
- Réception d'un chèque de 7 500\$, à la suite de la signature de l'avenant-3 dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat;
- Monsieur Jean-Marie Giguère, président de l'UPA de la Mauricie, nous informe des règles de sécurité, en raison de la Covid-19, concernant les travailleurs étrangers temporaires qui viennent en aide aux agriculteurs;
- Résolution 2020-04-059 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, remerciant Telus pour son implication et ses actions qui font la différence pour les citoyens;

Dépôt de la correspondance

Re 20-04-84

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Élection du préfet

La présidente d'élection, madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC explique la procédure d'élection du préfet, tel qu'édictée par les articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

La secrétaire-trésorière préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil consentent à faire une mise en nomination, la secrétaire-trésorière demande aux membres présents de faire des propositions :

- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville à titre de préfet. Madame Groleau demande s'il est intéressé à occuper ce poste et ce dernier accepte;
- La secrétaire-trésorière demande aux membres présents s'il y a d'autres nominations; aucune autre mise en candidature n'est proposée;

La secrétaire-trésorière, constatant qu'une seule personne est proposée, elle déclare élu, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, à titre de préfet de la MRC de Mékinac, pour les deux prochaines années selon les conditions édictées par les Lois du Québec. Le préfet étant dûment assermenté.

À ce moment-ci de l'assemblée, monsieur Bernard Thompson, préfet, préside l'assemblée.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un préfet suppléant;

Re 20-04-85

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu de nommer Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, préfet suppléant de la MRC de Mékinac.

Monsieur Yvon Bourassa accepte cette fonction.

En vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. Le préfet suppléant étant dûment assermenté.

- Adopté à l'unanimité –

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, se joint à la rencontre.

Ratification des décisions prises par le préfet et la directrice générale

CONSIDÉRANT la situation qui prévaut actuellement en raison de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire auquel on fait face;

CONSIDÉRANT l'annonce du 23 mars 2020 du gouvernement informant la fermeture de la plupart des entreprises sauf les services essentiels;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a dressé une liste des services et activités prioritaires et que pour les municipalités et les MRC, le gouvernement remet la responsabilité aux conseils municipaux d'établir les services essentiels;

CONSIDÉRANT que l'accès aux bureaux administratifs de la MRC est interdit au public;

CONSIDÉRANT que le télétravail est recommandé pour les postes qui le permettent;

Re 20-04-86

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

- que les services essentiels de la MRC sont :
 - Direction générale;
 - Administration;
 - Cour municipale;
 - Service d'évaluation;
 - Service de l'aménagement;
 - Service de développement économique;
- de ratifier les décisions et orientations prises par la direction générale durant la présente période de crise :
 - L'interdiction au public d'accéder au bureau administratif;
 - L'implantation du télétravail pour les postes qui le permettent;

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer la convention entente de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

CONSIDÉRANT que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

CONSIDÉRANT que le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la Covid-19 et que les modalités de cette mesure dans le cadre des Fonds locaux d'investissements ont été autorisées le 31 mars 2020;

Re 20-04-87

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac à signer le contrat de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

- Adopté à l'unanimité -

Méthode d'autorisation des sommes octroyées au nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

CONSIDÉRANT les directives émises par le gouvernement du Québec concernant l'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de d'établir un mode de fonctionnement afin de rendre disponibles rapidement les sommes pour les entreprises de la MRC;

Re 20-04-88

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) analyse et approuve les demandes liées à ce programme d'aide d'urgence et que le conseil de la MRC de Mékinac entérine les décisions du CIC.

- Adopté à l'unanimité -

Appui à la FQM : Admissibilité à la prestation canadienne d'urgence pour les élus(e)s municipaux et les pompiers volontaires

Considérant les nouvelles directives du gouvernement fédéral concernant l'accès à la prestation d'urgence canadienne (PCU), ce point n'est plus nécessaire.

Demande de réduire les heures de formation nécessaire pour la formation de Pompier 1

CONSIDÉRANT le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac est conscient de l'importance d'avoir une formation complète correspondant aux tâches à être effectuées par les pompiers municipaux;

CONSIDÉRANT que la formation est un gage de sécurité pour tous les pompiers;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures de formation exigé peut être un obstacle pour des candidats potentiels;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de recruter des pompiers à temps partiel pour les services de sécurité incendie du Québec;

CONSIDÉRANT que certaines spécialités tel opérateur d'autopompe sont parties intégrantes des fonctions de base en intervention incendie mais ne se retrouvent pas dans la formation de base;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac considère qu'il faudrait faciliter l'obtention du diplôme de Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le Conseil des maires de la MRC de Mékinac demande aux députés d'intervenir auprès du Ministère de la sécurité publique et autres ministères concernés afin de revoir le programme de formation de Pompier 1 afin de faciliter le recrutement des pompiers à temps partiel pour les services incendies municipaux.

Re 20-04-89

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation d'affecter M. Éric Piché à des tâches à la MRC, une journée par semaine

Ce point n'étant plus nécessaire, il est retiré.

Avis de conformité : Règlement de lotissement numéro 2020-372 et Règlement de zonage numéro 2020-371 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 2020-372 modifiant le règlement de lotissement;

- Règlement 2020-371 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 20-04-90

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 2020-372 modifiant le règlement de lotissement;
- Règlement 2020-371 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

Répartition de l'enveloppe du programme d'aide aux villégiateurs (PAV) par municipalité

CONSIDÉRANT que le programme d'aide aux villégiateurs est lié aux données statistiques de l'année précédente;

Re 20-04-91

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'accepter les montants répartis selon le tableau élaboré par monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement du territoire pour l'année 2020 :

Municipalités	Programme d'aide aux villégiateurs 2020
Trois-Rives	70 200 \$
Ste-Thècle	35 700 \$
St-Roch	30 000 \$
Lac-aux-Sables	33 300 \$
Grandes-Piles	11 200 \$
Notre-Dame	9 700 \$
TNO Tawachiche	10 000 \$
TNO Matawin	200 000 \$

- Adopté à l'unanimité -

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite quitte la rencontre.

Autorisation de dépôt de trois projets dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs (PAV) pour les Territoires non organisés

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles ainsi que l'ensemble des projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

Re 20-04-92

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le financement des projets suivants, tel que recommandés par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau :

PROJET	COÛT TOTAL	PAV	TNO
Chemin des Bêtes Puante	75 000 \$	50 000 \$	25 000 \$
Débarcadère	100 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Stationnement	15 000 \$	7 500 \$	7 500 \$

Et autoriser Madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer les ententes de financement requises avec chacun des promoteurs.

- Adopté à l'unanimité -

Acceptation d'une offre de service de la SPA Mauricie pour les Territoires non organisés

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit voir à l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens pour les TNO;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques résidents permanents sur le territoire des TNO;

CONSIDÉRANT l'offre de service par la SPA Mauricie, transmise par monsieur Marco Champagne, directeur général de la SPA Mauricie, le 7 avril 2020;

Re 20-04-93

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'accepter l'offre de service de la SPA Mauricie et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer une entente avec la SPA Mauricie;

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du règlement numéro 2020-178 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2020-178 a dûment été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2020;

Re 20-04-94

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement numéro 2020-178, intitulé : « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) », tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

Demande d'aide financière au programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

CONSIDÉRANT que la MRC doit intégrer au schéma d'aménagement le nouveau cadre normatif pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT l'absence d'une cartographie gouvernementale de ces zones de contraintes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que certains effets des changements climatiques auront une incidence sur ces zones à risques;

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire de cartographier les talus potentiellement à risque dans les dépôts meubles;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière via le programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

Re 20-04-95

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur à l'aménagement du territoire à déposer une demande d'aide financière via le programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) et l'autorise à signer tous les documents, à cet effet, avec le ministère.

- Adopté à l'unanimité –

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 20-04-96

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière